



Afrine sous occupation - Rapport numéro (311):

La mainmise d'Abou 'Amcha: extorsions, agressions, déplacements forcés, des centaines de détenus kurdes restant en prison, la coupe des oliviers

*Traduction de l'arabe vers le français**

Immédiatement après avoir pris le contrôle, la direction militaire de "Hayat Ta'hrir al-Cham" a procédé à l'ouverture de toutes les prisons civiles et militaires précédemment sous le contrôle de l'ancien régime syrien et a procédé à leur vidage complet. Cependant, ce qu'on appelle le "gouvernement syrien provisoire" a émis une amnistie pour les "crimes commis avant le 8 décembre 2024, qu'il s'agisse de délits ou de contraventions, et partiellement pour certains crimes non violents..." sans inclure les détenus condamnés pour des motifs politiques (prisonniers de guerre, appartenance à des partis kurdes, liens avec l'ancienne administration autonome...), dont la plupart sont des Kurdes originaires d'Afrine. Près de cinq cents d'entre eux (estimation) sont toujours détenus de manière clandestine dans les prisons de Ra'i, de Bab et d'autres encore dans les régions d'Azaz, de Bab et de Jarabulus, et la plupart d'entre eux sont détenus depuis près de six ans. Environ trois cents autres sont détenus dans la prison centrale de Marateh et dans d'autres prisons contrôlées par les milices à Afrine, parmi lesquels des femmes!"

(7) لا تأتير لهذا الغزو على دعوى الحق الشخصي والتي من اختصاص المحكمة المختصة بذلك على دعوى الحق العام والتضرور في جميع الأحوال أن يقدم دعواه أمام المحكمة المختصة خلال مدة ستة من تاريخ صدور هذا القرار وينتظر في إلتئامها بعد هذه المدة ويبنى له الحق في الإلتئام أما المحكمة المدنية المختصة أما في الدعوى المتعلقة أمام القضاء العسكري فقام دعوى الحق الشخصي حكماً لهم المحكمة المدنية المختصة تكون القضاء العسكري لا ينتظر في حق الشخص.

(8) لا يستفيد من أحكام هذا الغزو في الفترات (2-3-4) التشريحيين إلا إذا سلموا أنفسهم خلال ثلاثة أشهر من تاريخ صدور القرار.

ملاحظة: يُنشر هذا القرار بعد تأقاً من تاريخ صدوره ويُعق من يتم لتتبعه.

عبد الرحمن مصطفى
رئيس الحكومة السورية المؤقتة



Syrian Interim Government
Presidency

الحكومة السورية المؤقتة
الرئاسة

2024/12/08
قرّر رقم (28)

رئيس الحكومة السورية المؤقتة
بناء على قرار الائتلاف الوطني لقوى الثورة والمعارضة السورية رقم (47/1) تاريخ 2019/08/31.
وعلى أحكام النظام الأساسي للحكومة السورية المؤقتة.
وعلى الفرح وزير العدل ومدير إدارة القضاء العسكري بالكتاب رقم 235/تاريخ 2024/12/08.
وعلى مقتضيات المصلحة العامة.

بقرّر ما يلي:

ملاحظة: يُمنح عفو عام عن العوامات المرتكبة قبل تاريخ 2024/12/8، وفقاً لما يلي:

- 1) عن كامل العترة في الجرح والمساكنات.
- 2) عن ثلثي العترة في الجنائيات بحسبان عترة الأستغفال الشائقة المؤبدة والإعتقال المؤبدة منها عترة عترة منة والإعدام خمسة وعشرون سنة في حال إسقاط الحق الشخصي بما يخص حقبة الأعدام
- 3) عن كامل العترة في الجنابة لمن بلغ السن من العمر بتاريخ صدور هذا القرار.
- 4) عن كامل العترة للمصاحب بعرض تعاضل غير قابل للتناء، مثبت بتقرير من اللجنة الطبية المشككاً لهذا الغرض ويحتاج لعناية طبية دائمة لا يمكن توفرها في السجن.
- 5) يستثنى من شمول أحكام الفقرة 2/ الجرائم المنصوص عنها في المواد التالية:
المادة 213 الفقرة 1/ وبخاصة 274 - 304 و305 و326 و393 و415 الفقرة 1/ أو 416 فقرة 1/ أو 445 و448 الفقرة 1/ وبخاصة 48 و489 و502 و501 و577 و622 و623 و730 و731 الفقرة 1/ من قانون العقوبات الصادر في 11-11-114-113-114-115-116-117-136-137-138-139-141-153-وبخاصة 60 من قانون العقوبات العسكري.
- 6) لا يستفيد من أحكام الفقرة الثانية من هذا القرار مرتكبو الجرائم المنصوص عنها بالمواد 533-534-535 - 536-538-539 إلا في حال وجود إنقضاء حق شخصي ممن لهم الحق بالإلتئام.

Voici les faits concernant la situation actuelle:

= L'emprise d'« Abou 'Amcha »:

Le soi-disant « Mu'hammad Al-Jassim/Abou 'Amcha », le chef de la milice « Division du Sultan Suléman Chah », et ses frères persistent de voler l'argent et les biens des Kurdes, des habitants des villages et des villes qui tombent sous leur contrôle. , sous la menace de coups, de torture et même d'agressions sexuelles contre des femmes et des hommes, ainsi que de couper des oliviers et de confisquer les maisons avec leur contenu, ils ne permettent pas le retour des personnes déplacées de ces villages, ni ne les remettent. les maisons et les champs d'oliviers à leurs propriétaires sauf en échange de redevances financières. Des dizaines d'hommes de chaque village sont contraints de se cacher ou de fuir en raison de leur incapacité - même partielle - à payer les frais exorbitants de la saison des olives, par exemple mais sans s'y limiter:



- Dans la ville de **Chieh/Chékh Al-'Hadid**, Al-Amchat enquête sur tous les membres des familles revenant des zones de déplacement, même s'il s'agit de femmes et d'hommes âgés. En outre, après leur retour, certaines familles ont été de nouveau déplacées vers Alep, et environ 50 hommes kurdes restés dans la ville ont disparu et n'ont pas dormi chez eux pour échapper à la punition pour ne pas avoir pu payer les redevances restantes de la saison des olives. Il y a quelques jours, Al-Amchat a battu et insulté la personne âgée « **'Hikmat Bakr Babilis** » sur la place de Fontaine, au centre de la ville, et a insulté les Kurdes et ceux qui ne paient pas de redevances.

- Dans le village de « **Hekjeh** », dans le district de Jenderes, la pression est forte sur la population, en particulier sur environ 25 familles qui n'ont pas pu payer les redevances restantes de la saison des olives et dont les hommes ont été contraints de se cacher, car 15 d'entre eux ont été déplacés vers la ville d'Alep, Al-Amchat a menacé l'un d'eux au milieu du village de kidnapper sa femme, de le battre et de l'agresser sous diverses formes.

- Dans le village d'« **Arandeh** », dans le district de Chieh/Chékh Al-'Hadid, ils demandent au citoyen « **Ch'aban Youssef 'Hanan** », de retour avec sa famille, de payer 5 000 dollars américains en échange de l'autorisation de résider dans le village. N'en a pas les moyens et est obligé de vivre avec ses proches dans la ville d'Afrine. Le citoyen « **A'hmad Nouri J'afar** » n'a pas reçu sa maison en raison de la présence dans celle-ci d'une autre famille du village, qui ne pouvait obtenir une autre maison qu'en échange du paiement d'une redevance financière.

- Dans le village de « **Sanareh** », district de Chieh, le citoyen « **Fakhri Chékho Sido** » a été déplacé avec sa famille vers la ville d'Alep, échappant à la punition d'« Abou 'Amcha » pour son incapacité à payer les redevances de récolte des olives.

- Dans le village d'**Anqaleh**, district de Chieh, le citoyen '**Arif 'Ezzat 'Arif** s'est enfui avec sa famille vers une destination inconnue, échappant à la punition d'Abou 'Amcha pour son incapacité à payer les redevances de la saison des olives. Al-'Amchat n'a pas permis aux citoyens « **Mu'hammad 'Hassan 'Aloko et Khalil Chékh Zaro** » et à leurs familles de retourner au village parce qu'ils n'étaient pas en mesure de payer les redevances. Le premier a donc été contraint de vivre dans la ville d'Afrine et le second à Jenderes.

= Arrestations arbitraires:

Concernant l'arrestation de dizaines de Kurdes rentrant à Afrine au cours du mois en cours, nous avons écrit dans notre précédent rapport (n° 310) que (la plupart d'entre eux ont été libérés après avoir accordé une amnistie de la part de ce qu'on appelle le « gouvernement intérimaire syrien »), mais Après enquête et mise en œuvre de l'amnistie, il est devenu clair que la libération ne concernait que quelques-uns d'entre eux, car les accusations portées contre la plupart d'entre eux avaient un antécédent politique, comme la relation avec l'ancienne administration autonome ou celle qui gérait les zones de déplacement. dans la campagne nord d'Alep, et d'autres, alors que certains des anciens détenus ont quitté la prison d'Al-Ra'i. Avec ceux qui sont partis après que les portes de la prison aient été brisées par les habitants d'Al-Bab et d'autres de la prison centrale de Marateh.

Aussi:

- La milice « Police militaire d'Afrine » a récemment arrêté les deux jeunes frères « **Janyar et Rachid, les deux fils de Mu'hammad Kélo** », habitants du village de « Arendeh » - district de Chieh/Chékh Al-'Hadid, après leur retour avec leurs familles des zones de déplacement dans la campagne nord d'Alep vers leur domicile dans le village de « Sorkeh » - Rajo, et ils sont toujours en détention arbitraire sans contact avec leurs familles.

Avant eux, elle avait arrêté l'un des fils **d'Othman Kilo** d'Arendeh, après son retour à Sorkeh, et l'avait libéré en échange d'une rançon financière.

Ils ont également arrêté pendant plusieurs jours le jeune homme « **Mu'hammad A'hmad N'assan** » originaire d'« Arendah » après son retour avec sa famille à leur domicile de « Sorkeh » et l'ont relâché en échange d'une rançon financière.

- La milice « Police militaire d'Azaz » a arrêté il y a environ un mois le citoyen « **Walid 'Hassan Osso**, âgé de 25 ans », de la ville de « B'adina – district de Rajo », à son entrée par le passage de Bab al-Salama, après qu'il et sa famille ont été expulsés de force de la ville turque d'Adana, où il a laissé sa femme et ses deux enfants pour se rendre en ville, tandis que « Walid » a été transféré à la prison centrale d'Azaz et il est toujours en détention arbitraire.

= Coupe des oliviers:

La milice « Cham Légion » a récemment abattu un certain nombre d'oliviers appartenant au citoyen « **Othman 'Hajji** » près de la ville de Maydanki – district de Charra/Charran, en vue de le transformer en bois de chauffage.



"Abou Amcha" continue de perpétrer des violations et des crimes contre la région d'Afrine et sa population, sans se soucier des rapports qui les dénoncent et appellent à le traduire en justice. Cela, malgré le changement majeur survenu en Syrie avec la chute de l'ancien régime et l'entrée du pays dans une nouvelle phase historique. Il se sent en effet protégé par un puissant soutien officiel et partisan nationaliste turc, et il est même reçu à Damas.

Le 21.12.2024

Bureau des médias - Afrine
Parti de l'Union Démocratique Kurde en Syrie (Yekîti)

Les photos:

- Le 08/12/2024: Décision d'amnistie émise par le soi-disant « Gouvernement intérimaire syrien »,

- Le 16/12/ 2024 – à Damas: "Mu'hammad Al-Jassem - chef de la division Sultan Suléman Chah" et "Saif Abou Bakr - chef de la division Al-'Hamzats" avec "A'hmad Al-Char' - chef de Hay'at Ta'hrir Al-Cham".
- Le 19/12/2024 en Turquie: "Mo'hammad Al-Jassim" et "Saif Abou Bakr" avec "Delmet Bakhtchali - Président du Mouvement nationaliste turc (MHP).
- Abattage d'oliviers dans la ville de Maydanki.

** Traduit de l'arabe par l'Organisation européenne du Parti de l'unité démocratique kurde en Syrie (Yekiti)*